



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 70458

Texte de la question

M. Christophe Premat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie, sur les conclusions du rapport de Jacques Attali remis au Président de la République le 26 août 2014. La proposition 51 de ce rapport suggérait de mettre en place un guichet pour les francophones dans les aéroports des pays francophones, à l'instar de ce qui se pratique pour l'espace Schengen. Cette mesure permettrait de mettre en relief le périmètre francophone au sein des aéroports. Il aimerait savoir si des expérimentations de ce type pouvaient être envisagées après le sommet de Dakar avant de donner corps aux échanges francophones et de concrétiser les solidarités francophones.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70458

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9996